
ICANN71 | Forum de politiques virtuel – Révision du communiqué du GAC (2 sur 2)
Mardi 15 juin 2021 – 13h30 à 14h00 CEST

GULTEN TEPE : Nous sommes prêts, Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Gulten. C'était très rapide.

Nous avons maintenant le communiqué à l'écran. Encore une fois, nous commençons par les consignes pour remplir le communiqué, pour inclure du texte sur le Google du communiqué. Donc j'espère que vous connaissez tous le processus puisque cela fait un certain temps que nous travaillons de cette manière. Nous allons nous concentrer sur la substance. Nous avons le calendrier tel que nous l'avons déjà indiqué.

Ceci étant, je souhaite signaler qu'il y a des parties du communiqué qui ont été remplies par le personnel. Il s'agit de parties qui n'ont rien à voir avec la substance : il s'agit de l'emploi du temps de la réunion et de transcriptions du communiqué.

Pour les collègues du GAC, nous avons trois sections dans lesquelles nous participons : les questions d'importance pour le GAC, le suivi par rapport aux avis précédents du GAC et les avis consensuels au Conseil d'Administration. Donc j'espère que nous pourrions parler de la question d'avis consensuel au Conseil d'Administration avec une

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

certaine prudence parce que cette partie est étudiée avec une grande attention par le Conseil d'Administration parce qu'ils sont forcés de suivre chacun des termes utilisés. Ceci est en rapport aux statuts, donc il faut vraiment que ce soient des choses importantes que nous souhaitons signaler au Conseil d'Administration. S'il s'agit d'un suivi sur une question précédente, nous répétons l'avis sans ajouter de texte. Je clarifie simplement les différentes sections, là.

Ensuite, pour cette partie en particulier, nous devons vérifier les autres avis du GAC qui ont été envoyés de manière à être cohérents et à ne pas changer de point de vue sauf si c'est nécessaire. Cela peut peut-être faire appel à une répétition d'autres avis du GAC ou à un complément, mais il faut le mentionner.

Par ailleurs, est-ce qu'on pourrait remonter s'il vous plaît ? Excusez-moi Gulten, je ne sais pas qui nous aide. Voici la première partie. Et comme je le disais, elle décrit la manière dont le communiqué est adopté. Et ce qui est surligné en jaune, c'est ce qui sera changé une fois que nous aurons adopté le communiqué. Donc de toute évidence, la date changera. Et vous voyez qu'il est indiqué : « Aucune objection n'a été soulevée. » Ensuite, nous indiquerons le nombre de membres et d'observateurs. Le personnel nous aidera avec cette partie. Si on peut descendre un petit peu.

Là, les activités avec les autres unités constitutives, les relations avec la communauté, le rapport sur les réunions bilatérales, tout ce qui est discussions intercommunautaires également. Cette section est relative aux questions internes, donc elle sera remplie avec l'aide du

personnel. Il y a tout ce qui est relatif aux différents membres, aux élections, avec l'aide des groupes de travail, des présidents et des coprésidents. Nous pourrions la remplir s'il y a besoin de signaler quoi que ce soit. Nous avons 179 membres du GAC – pas 178 – pour rappel.

Par rapport aux questions opérationnelles du GAC, si on peut descendre, voilà, c'est cela, questions opérationnelles du GAC. Encore une fois, je ne sais pas s'il y a des choses à signaler mais si c'est le cas, nous l'incluons avec l'aide du personnel.

Ensuite, questions d'importance pour le GAC. Si besoin, il y aura une partie suivie et ensuite avis consensuel au Conseil d'Administration. Je vois qu'il y a déjà un texte dans cette partie avis consensuel et il s'agit des recommandations sur la révision CCT. Merci Nigel d'avoir autant travaillé. J'imagine que vous faisiez plusieurs choses à la fois. Vous avez donc rempli l'avis du GAC tout en modérant des sessions, bravo. Nous avons été également avisés par Brian qu'un texte sur la protection des OIG nous sera envoyé.

Avant de passer en revue le texte sur la révision CCT, y a-t-il d'autres sujets que nous attendons ? Je vois que le texte sur la protection des OIG est là, donc merci Brian. Et merci à ceux qui ont également contribué là-dessus. Y a-t-il d'autres titres, sous-titres ? Si j'ai oublié quelque chose dites-le-moi, levez la main et nous allons lancer la discussion. Entre temps, passons en revue le texte que nous avons. Remontons un petit peu pour lire.

« Le GAC informe le Conseil d'Administration que conformément aux discussions de l'ICANN71, l'avis du GAC de l'ICANN70, à savoir le

paragraphe 1 de la section 6 et le tableau de bord, le GAC informe le Conseil d'Administration d'abord qu'il faudra utiliser un suivi sur le statut des recommandations si c'était spécifié dans l'avis du GAC de l'ICANN70, à savoir les recommandations 1, 5, 7, 9, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35. Deuxièmement, de travailler spécifiquement avec ICANN Org et les AC et SO pour garantir la mise en œuvre des recommandations suivantes concernant les gTLD existants et les gTLD introduits dans tout processus de candidatures ultérieures.

Encourager les opérateurs de registre de gTLD de correspondre aux attentes, incitations à adopter des mesures proactives de lutte contre l'utilisation malveillante du DNS, éviter l'utilisation systématique de bureaux d'enregistrement spécifiques ou opérateurs de registre pour l'utilisation malveillante de la sécurité du DNS, chaîne des parties responsables, études régulières des coûts requis pour les marques de commerce, établissement d'objectifs et de moyens de mesure pour les candidatures de l'hémisphère sud. »

Je vois la main de Nigel. Excusez-moi Nigel, cela fait longtemps que vous avez la main levée. Je suis désolée, allez-y.

GULTEN TEPE : Nigel, votre micro est éteint.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Nigel, on ne vous entend pas. Je ne sais pas ce qui se passe.

NIGEL HICKSON :

He suis désolé Manal, j'ai été déconnecté. Donc je n'ai pas entendu la question. J'imagine que vous m'avez demandé de prendre la parole. J'avais mis la main levée et ensuite, j'ai été déconnecté.

Je ne sais pas ce que vous avez demandé mais quoi qu'il en soit, là, c'est une proposition. Je crois qu'il est difficile de rédiger cet avis avant d'avoir eu la conversation – vous l'avez déjà mentionné j'imagine. Donc c'est vraiment une proposition préliminaire que j'ai composée hier soir. Et de toute évidence, il faudra y ajouter des éléments. Finn a eu une excellente intervention ce matin et je ne pense pas qu'on ait inclus l'avis sur le coût-avantage pour la nouvelle série. Mais j'aimerais quand même mentionner quelque chose.

Nous avons cet avis qui existe sur les recommandations CCT et il doit être mis en œuvre, nous en avons déjà parlé. Je crois qu'il faut être plus spécifique auprès du Conseil d'Administration et lui dire : « Voilà ce qui est crucial. » Et il faut avancer. Bien sûr, il y a une différence et d'autres le remarqueront sans doute. Le Conseil d'Administration ne peut pas tout faire. Son action est limitée et certaines de ces recommandations, y compris la GNSO – nous allons d'ailleurs avoir une réunion avec la GNSO, un peu plus tard dans la semaine malheureusement – mais je crois qu'il faut au moins être honnête avec le Conseil. Ce sont des recommandations qui incluent un travail pour la GNSO, mais il faut leur dire que pour le GAC, c'est très important si c'est effectivement le cas.

Je vais m'arrêter là.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Nigel, merci d’avoir initié cette excellente discussion et merci pour cet avertissement préalable et pour ce premier jet sur lequel nous pouvons baser notre discussion.

Je suis d’accord, il faudra sans doute revoir au fil des discussions ce que nous allons dire puisque nous allons parler avec la GNSO demain, nous allons parler avec le Conseil cet après-midi. Mais je note que dans les cas où la décision doit venir de la GNSO, je ne pense pas qu’il nous faire un avis si la décision n’est pas entre leurs mains.

Si je ne m’abuse, si je regarde l’ancien communiqué, il me semble que nous avons répété les recommandations CCT en établissant la liste des recommandations spécifiques qui étaient d’intérêt. Donc revoyons la liste et vérifions si peut-être il faut mettre autre chose dans les questions d’importance pour le GAC plutôt que de faire un suivi sur ce que nous avons déjà dit et de répéter ce que nous avons déjà dit. Donc faisons la différence entre les suivis et les nouveaux ajouts suivant les différents sous-titres. Mais merci d’avoir fourni cette liste initiale et d’avoir attiré notre attention là-dessus.

Je lis Jorge dans le chat : « Nous devrions avancer par rapport aux avis précédents et n’ajouter que ce qui est nécessaire, peut-être des exemples pour les OIG. » Je suis tout à fait d’accord, Jorge.

Est-ce qu’il y a d’autres commentaires par rapport à cette partie ? Je vois que Brian souhaite prendre la parole. Brian.

BRIAN BECKHAM : Merci Manal. Merci Jorge de votre commentaire/question. Je pense – et je lance cela pour commencer les discussions sachant qu’on pourra en reparler en coulisses avec les autres délégués –, mais je me demande si cela vaut la peine d’aborder cette question par rapport à d’autres questions qui pourront apparaître plus tard. Mais en particulier ici, si vous vous souvenez, nous voulions faire référence aux échanges d’emails que nous avons eus entre le GAC et le Conseil d’Administration de l’ICANN et lorsque l’on ajoute des éléments dans la partie de notre communiqué concernant le suivi des autres avis du GAC, on a un peu l’impression que l’on pourrait faire passer un message différent. Peut-être que j’ai mal compris cela, mais j’aimerais comprendre pourquoi dès le début on ne place pas ce texte dans la partie concernant le suivi d’autres avis du GAC. Est-ce que l’on veut attirer l’attention sur cela pour dire que l’on veut compléter un avis précédent du GAC ? Ce serait peut-être une piste de réflexion. Mais je m’en remets à vous par rapport aux formalités. Je voulais tout juste donner cette explication.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Brian. Pour le texte que vous avez fait circuler et que vous nous avez donné, je pense qu’il s’agit de quelque chose de nouveau. On pourrait peut-être faire référence à des avis précédents, je pense à voix haute, mais pour le moment, je pense que nous n’avons pas dit cela de manière explicite dans un avis. On en a parlé dans nos discussions intersessions, mais si je ne me m’abuse – et je vais vérifier bien sûr – lors de notre dernier communiqué, je ne pense

pas que l'on ait fait une référence explicite à cette question. Ce n'est pas ce que le Conseil d'Administration a reçu de notre part.

Je vois que Nigel fait un commentaire sur le chat: « Des OIG souhaitent avoir plus de clarté par rapport à certains éléments. » Merci Nigel, je suis d'accord.

Et Brian, si vous souhaitez donner plus de spécificités par rapport aux OIG. Nous avons un peu de temps, on pourrait peut-être passer à la partie concernant les OIG.

« Pendant que l'on continue de saluer le travail entrepris par la GNSO pour l'établissement de mécanismes de protection curative de droits pour les OIG, le GAC souhaite clarifier que le report actuel de l'enregistrement des acronymes des OIG devrait rester en place jusqu'à ce que la piste de travail sur les droits curatifs ait fini son travail sachant, donc, que cela devrait se conclure pendant cette année. Le GAC conseille le Conseil d'Administration, etc. »

L'argument: « Dans le contexte de la piste de travail sur les droits curatifs, dans le communiqué de l'ICANN70, le GAC avait rappelé l'accord de l'ICANN pour qu'il y ait un report des nouveaux enregistrements des acronymes des OIG avant une résolution finale de cette question. Le GAC ne partage pas le point de vue du Conseil d'Administration de son courriel du 2 juin 2021 selon lequel la préoccupation du GAC sur le besoin de protéger les OIG de manière permanente est adressée au Conseil d'Administration pour que l'on puisse obtenir pour les OIG un service de notification post-enregistrement de manière permanente.

En l'absence d'un accès à des mécanismes de protection de droits curatifs, une notification n'a aucune utilité parce que l'OIG n'a pas actuellement la capacité de faire un arbitrage par rapport à une dispute concernant les noms de domaine. Le GAC a conseillé précédemment le Conseil d'Administration de maintenir les protections actuelles temporaires des acronymes de l'OIG dans les communiqués de Panama et de San Juan sachant que dans le communiqué de San Juan, le retrait des protections temporaires avant une décision permanente de la protection des acronymes des OIG pourrait aboutir à des dommages aux OIG. »

Merci Brian. S'il vous plaît, s'il y a des commentaires sur le texte ou s'il y a d'autres éléments qui devraient être incorporés dans cette partie avis du GAC au Conseil d'Administration ou des sujets importants pour le GAC ou bien un suivi des communiqués précédents du GAC, plus vous nous donnerez ceci en avance, mieux ce sera. Donc merci beaucoup pour ce texte sur les OIG.

Maintenant, je vous redonne la parole, Nigel. Est-ce que ce serait bien de revoir la liste que vous avez fournie et que l'on replace ces textes dans les différentes sections auxquelles ils appartiennent ?

NIGEL HICKSON :

Désolé, je n'ai pas levé la main pour cela.

Oui, on devrait faire cela. Si vous me permettez, je pense que nous devons revoir cette liste et j'en remets à vous pour savoir quelle partie devrait faire partie de l'avis du GAC ou si nous souhaitons que

cela fasse partie de notre avis ou si nous souhaitons que cela soit plutôt des recommandations ou quelles seraient les recommandations qui devraient être mises en place. Il faudrait que l'on parle et que l'on décide quelles seraient les recommandations qui sont les plus importantes pour ce qui est de l'abus du DNS et pour d'autres questions également.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Nigel.

Je regarde pour voir s'il y a d'autres demandes de parole. Je voudrais savoir s'il y a des commentaires de la part des délégués des membres du GAC. Je regarde également la fenêtre questions et réponses ; je vois qu'il n'y a pas de demande de parole, il n'y a pas de question également. Je vais donc remercier tout le monde, remercier l'équipe qui s'occupe de rédiger le communiqué. Donc n'hésitez pas à partager vos commentaires.

Nous avons une pause de 30 maintenant. Ensuite, il y aura une séance plénière consacrée au modèle multipartite de l'ICANN dans l'écosystème de la gouvernance de l'ICANN. Jorge Cancio, représentant du GAC, fera partie de ce panel qui a été organisé avec l'aide de Nigel Hickson. Merci à tous les deux. Vous êtes tous encouragés à y participer et à y prendre active. Elle aura lieu à 14 h 30 heure d'Amsterdam et 12 h 30 heure UTC. Et ensuite, nous allons nous réunir à 14 h 30 UTC pour notre dernière séance avec le Conseil d'Administration. Merci beaucoup. Cette séance est levée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]